



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE

DROIT COMMERCIAL

**LES CONVENTIONS DEROGATOIRES AU
STATUT DES BAUX COMMERCIAUX**

**(Convention d'occupation précaire,
bail dérogatoire de 3 ans, bail saisonnier)**

**Mardi 14 mai
De 9h30 à 12h30**

Fabien KENDERIAN

Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles (Hors Classe)
Faculté de droit et science politique
Université de Bordeaux

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître les conventions permettant d'échapper à la "propriété commerciale"
- Maîtriser les régimes de la convention d'occupation précaire, du bail dérogatoire de courte durée et de la location saisonnière
- Savoir éviter les pièges des conventions dérogatoires.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

- Convention d'occupation précaire (définition, régime, requalification)
- Bail dérogatoire de courte durée (définition, régime, condition du passage au statut des baux commerciaux)
- Bail saisonnier (définition, régime, risque de requalification en bail commercial)

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)